



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le démantèlement des sous-marins nucléaires



DGA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT 2013

Diapositive N° 17



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE





Les bâtiments à propulsion nucléaire

Génération n°1

- 6 SNLE type « Le Redoutable »
 - admis au service de 1971 à 1985
 - retiré du service de 1992 à 2008

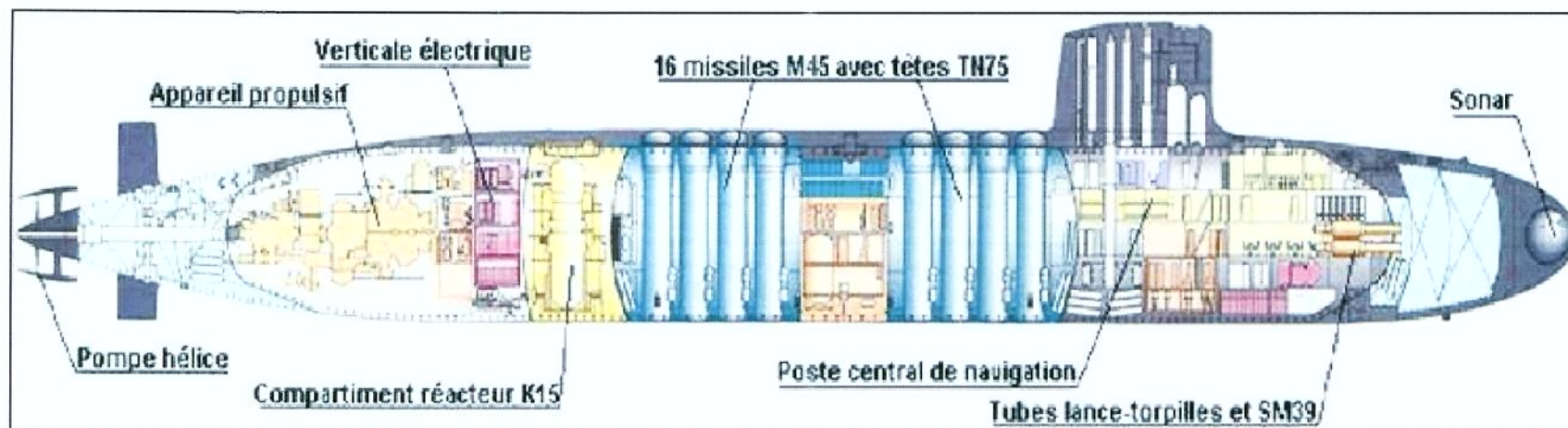
Génération n°2

- 6 SNA type « Rubis »
 - admis au service de 1983 à 1993
- 4 SNLE type « Le Triomphant »
 - admis au service de 1995 à 2010
- le Porte-avions Charles-de-Gaulle
 - admis au service en 2001

En construction

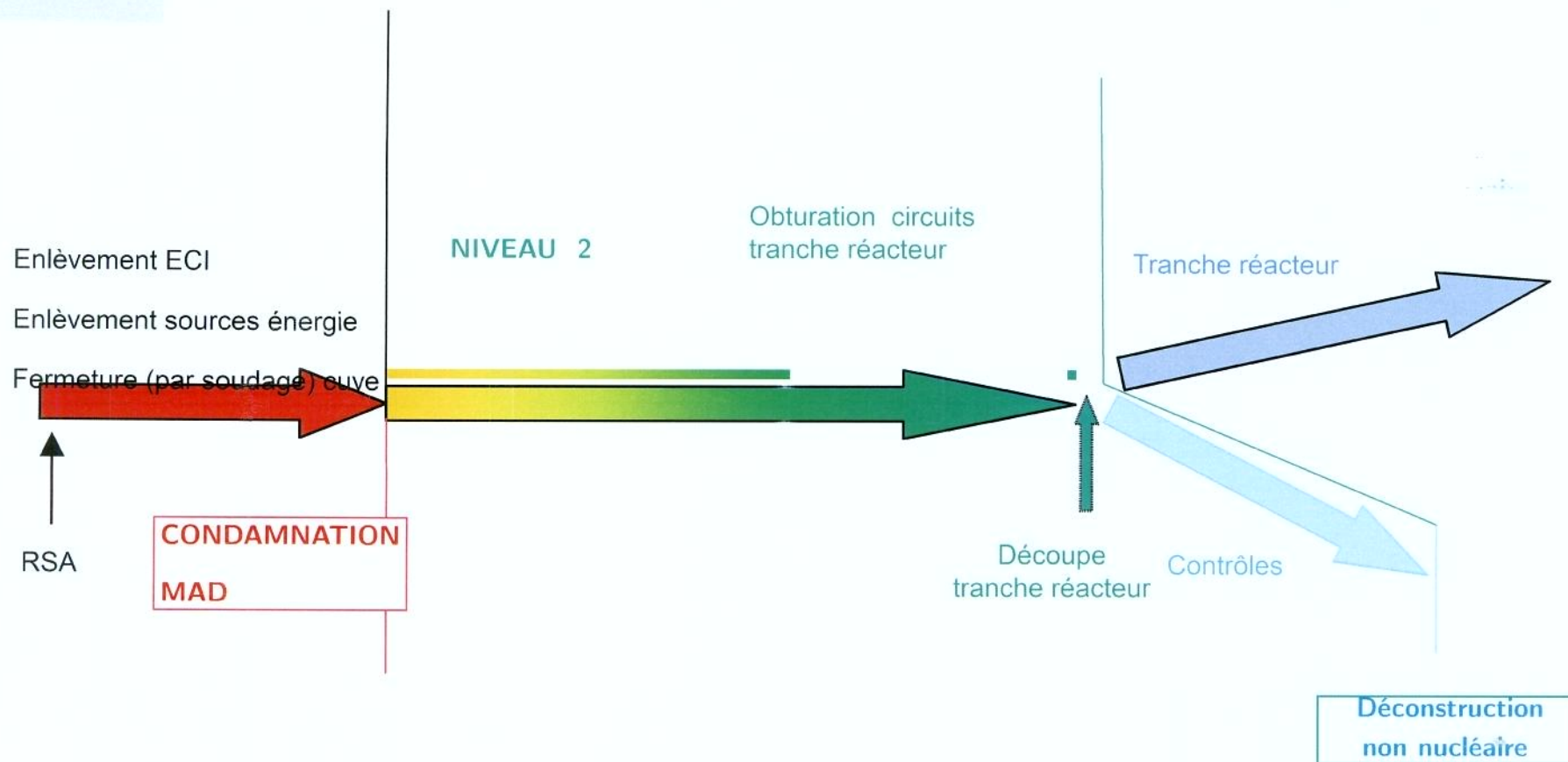
- 6 SNA type « Suffren »
 - mise en service de 2017 à 2028

Le démantèlement des sous-marins nucléaires



Coupe d'un SNLE

Processus de démantèlement



RSA : Retrait du Service Actif

MAD : Mise à l'Arrêt Définitif de la chaufferie nucléaire





Le démantèlement des sous-marins nucléaires

- Le démantèlement des sous-marins nucléaires est réalisé à Cherbourg dans les installations du Homet et de Cachin :
 - sous maîtrise d'ouvrage DGA ;
 - sous maîtrise d'œuvre DCNS.

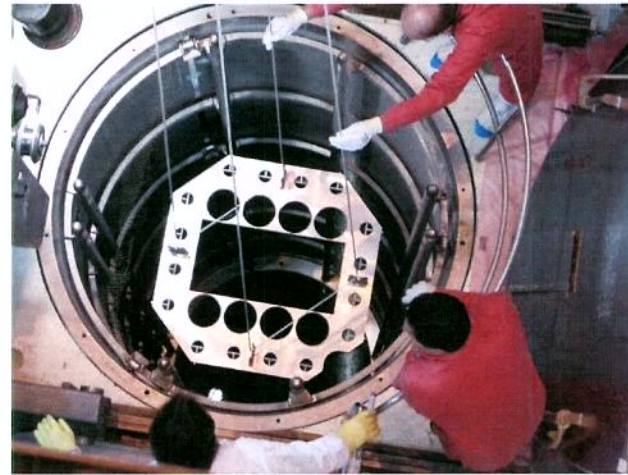


- Les six ex-SNLE de 1ère génération de type « Le Redoutable » sont en cours de démantèlement.
- A partir de 2017 les six SNA de type « Rubis » seront démantelés selon le même processus.

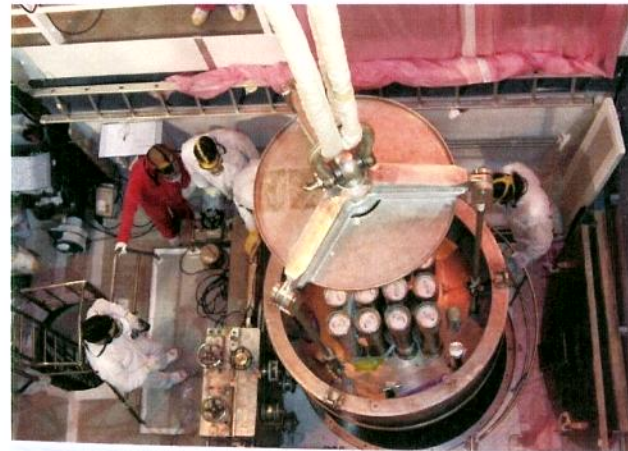
► Démantèlement au Homet



MAD : Débarquement des ECI



MAD : Remise en place de la plaque de calage des internes de cuve



MAD : Mise en place du couvercle de cuve modifié

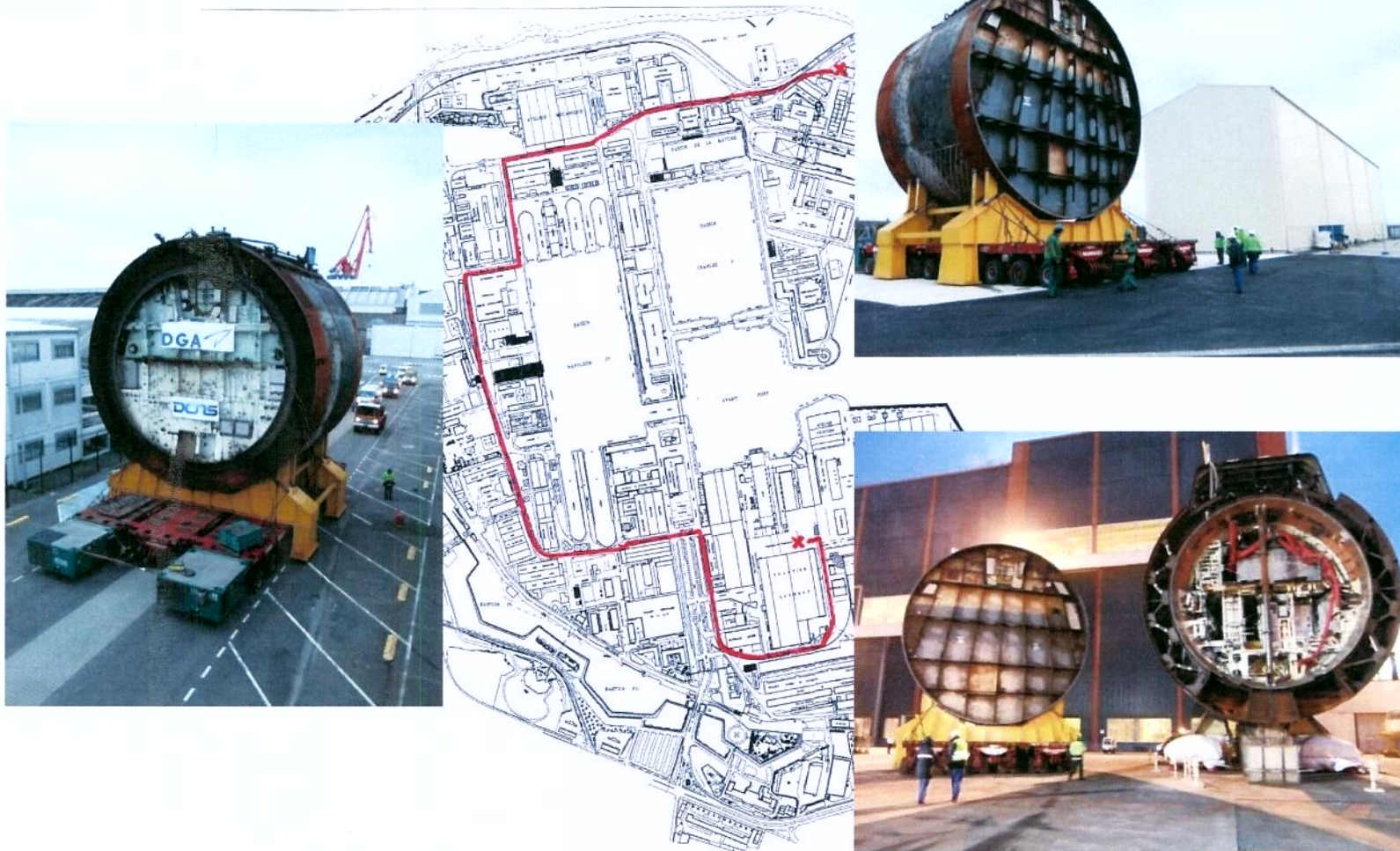


Niveau II : confinement du CRE côté cloison 68

► Découpe de la tranche réacteur à Cachin



► Transfert puis entreposage de la tranche réacteur



Situation des ex-SNLE type « Le Redoutable »

- Niveau II atteint : 5 SNLE

5 tranches réacteurs...



... 3 coques

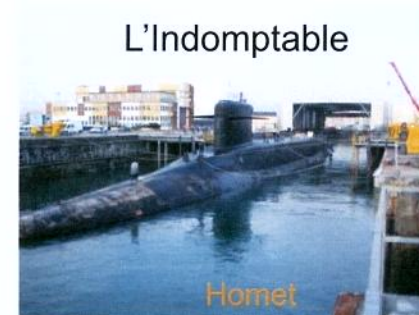
*libération totale et inconditionnelle
prononcée pour Le Terrible en février 2012*

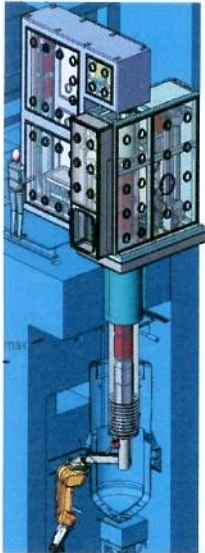


... + 1 en fin de chantier

- En démantèlement : 1 SNLE

- L'Indomptable (niveau 2 acquis en 2015)





MERCI DE VOTRE ATTENTION

